

Lavage des pulvérisateurs

Renaud Cavalier

TERRES d'AVENIR

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE



Lavage des pulvérisateurs

- La Réglementation
- Lavage sur un site (Collectif et individuel)
- Lavage à la parcelle



La Réglementation

Arrêté du 29 mai 2017

(Reprise du même texte que l'arrêté du 4 mai 2017 abrogé reprise du même texte que l'arrêté du 12 septembre 2006 abrogé)



Lavage sur site

La Réglementation

Nécessité d'une aire de lavage étanche avec obligation de récupérer les effluents pour traitement avec système agréé localisé ou en usine



Lavage sur aire collective

- Réglementation ICPE
- Accompagnement Financier
- Ex : Station de Vallabrègues



Lavage sur aire collective

Déclaration ICPE

Obligatoire si l'aire de lavage sert à laver des pulvérisateurs appartenant à différents propriétaires

Coût contrôle



Lavage sur aire collective

Aide à l'investissement

- Mesure 4.3.5 PDR LR Gestion qualitative de la ressource en eau
- 80 % aides
- Enveloppe annuelle fermée, classement par notation des dossiers, priorité aux zones vulnérables



Financement

L'appel à projet 2022 est en cours.

Vous avez tout les renseignements sous le site de la région : période de dépôt des dossiers - formulaire – notice etc

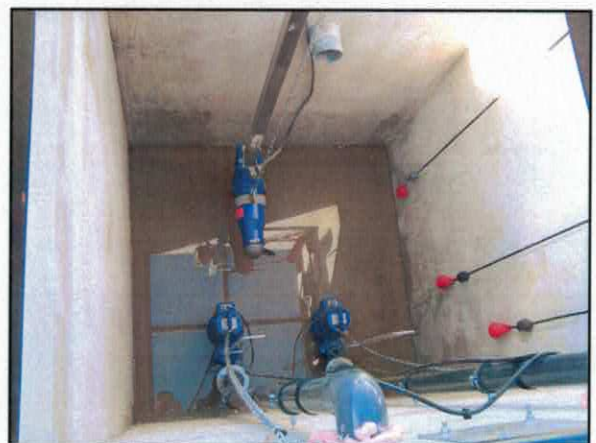
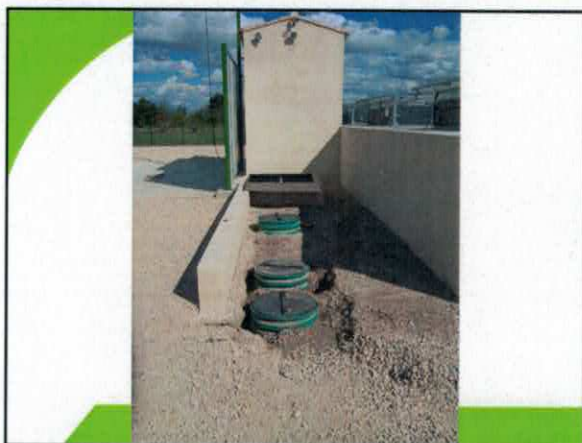
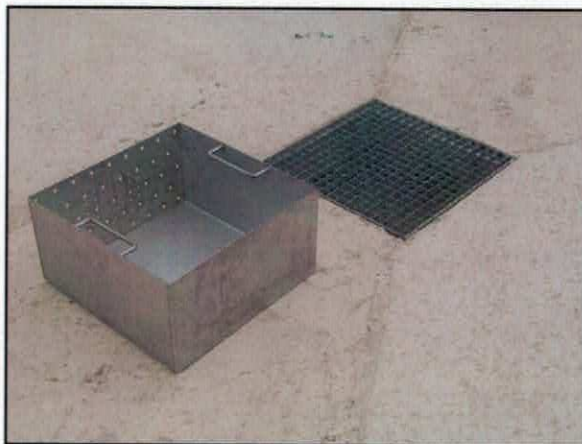
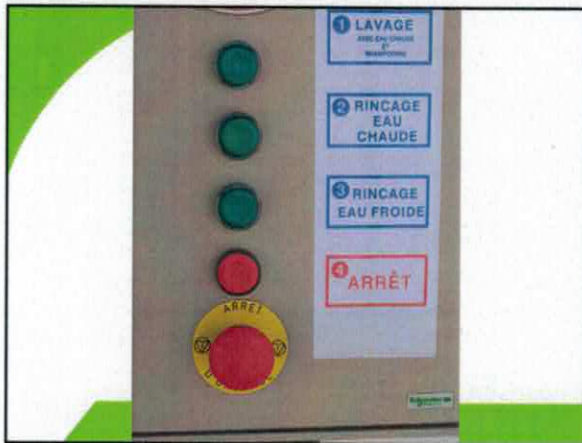
<https://www.europe-en-occitanie.eu/4-3-5-Infrastructures-en-faveur-d-une-gestion-qualitative-de-la>

enveloppes LEADER correspondantes PDR LR CP
10 décembre 2021 Numéro TO Libellé
Période de dépôt pour 2022 et enveloppe
Période de dépôt de dossiers Enveloppe 2022 4.3.5
Appel à projets : Infrastructures en faveur d'une
gestion qualitative de la ressource en eau
17/12/2021 au 16/03/2022 1 200 000 €

Lavage sur aire collective

Station de Vallabrègue







Aire de lavage individuelle

- Pas de déclaration ICPE si uniquement lavage de ses propres pulvérisateurs.
- Normes à respecter selon voisinage et système de traitement retenu.
- Pas d'aide financière
- Possibilité d'accompagnement par la Chambre d'Agriculture
- Coût prestation 750,00€ + déplacement

Lavage à la parcelle

La Réglementation

- 50 m. de tout cours d'eau et fossé drainant.
- 1 lavage par an au même endroit.
- Enregistrement



Lavage à la parcelle

Le Lavotop





Lavage des pulvérisateurs

Référent CA30

Cault Pierre-Denis

Bureau Agro-Equipement

04.66.04.50.87-06.23.92.37.87

pierre-denis.cault@gard.chambagri.fr



Lavage des pulvérisateurs

Merci de votre attention.

Renaud CAVALIER

Agro-Equipement

04.66.04.50.91-06.12.77.34.73

renaud.cavalier@gard.chambagri.fr



2 février 2018